

EUROMÉDITERRANÉE

Établissement Public d'Aménagement - Marseille

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation.
Il n'a pas valeur contractuelle.*

Assistance à maîtrise d'ouvrage en développement durable sur l'ensemble du périmètre d'Euroméditerranée

Procédure avec négociation

Phase candidatures



Les dates clés de la consultation

12/09/2025 Date limite pour poser des questions

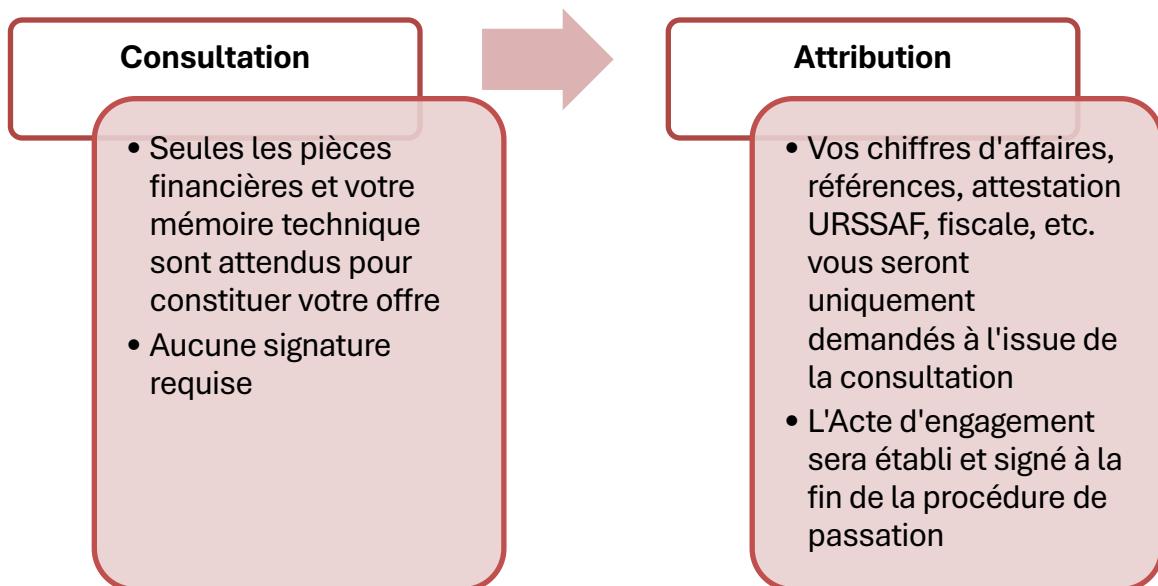
26/09/2025 à 14h00 Date limite de remise des candidatures

EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

Votre réponse limitée aux documents indispensables



Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

SOMMAIRE

Partie 1 De quoi s'agit-il ?

Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.

Partie 2 Les compétences et pièces attendues

Vous y trouverez des informations sur la constitution de votre dossier de candidature.

Partie 3 Comment va être examinée votre candidature ?

Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre candidature.

Partie 4 Comment participer ?

Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre candidature.

Partie 5 Comment se déroule procédure de passation ?

Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront la sélection des candidatures.

Partie 6 Quelles sont les voies de recours ?

Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille.

PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

Euroméditerranée est un établissement public d'aménagement conduisant une opération de rénovation urbaine depuis sa création 1995.

Nous menons - sur un périmètre de 480 hectares au cœur de Marseille considéré comme prioritaire - une **Opération d'Intérêt National**.

Nos missions sont :

- L'amélioration de la qualité de vie (amélioration des logements et des espaces publics, équipements et services de proximité...),
- L'aménagement et urbanisme (plans et réalisations de grandes transformations urbaines),
- Le développement immobilier (programmation et montage d'opérations...),
- Le développement économique et emploi (études marketing à l'accueil d'entreprises et d'investisseurs...).



1.2 QUEL EST L'OBJET DU MARCHE ?

La consultation porte sur la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Développement durable » sur l'ensemble du périmètre d'Euroméditerranée.

La mission consistera à réaliser un certain nombre de documents cadre destinés à fixer des caps en matière de transition écologique et sociale sur le territoire d'une part et à accompagner les expérimentations et démarches pilotes d'autres part.

L'objectif global du marché sera de mettre en place un processus d'amélioration continue permettant de rendre complémentaire le travail sur ces deux axes au profit de la qualité du projet en elle-même et afin de faire rayonner plus largement les acquis de l'OIN sur le territoire élargi.

1.3 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

Procédure avec négociation
en deux temps
1. phase candidatures
2. phase offres

Pas d'allotissement en des difficultés techniques et surcout financier

Variantes non autorisées,
votre réponse doit être strictement conforme au CCAP et CCTP

1.4 COMMENT LE MARCHE VA-T-IL S'EXECUTER ?

Le marché est conclu avec **un unique titulaire** (monoattributaire).

Il est conclu pour une **durée de 4 ans**.

Il s'agit d'un marché composite

Partie à prix forfaitaires (documents cadres et processus d'amélioration continu)

Partie "accord-cadre"

Partie à bons de commande (mise à jour documents cadre et économie circulaire/réemploi)

Partie à marchés subséquents (accompagnement à l'innovation)

La partie « accord-cadre » est conclue sans montant minimum et pour un montant maximum de 1 000 000 € HT sur 4 ans.

PARTIE 2 : CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet de la consultation
2	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique
4	Une liste de 9 références ¹ , de moins de 3 ans, se rapportant à des prestations similaires, d'importance et de complexité équivalente à celles du présent marché : <ul style="list-style-type: none">✓ 3 références pour la compétence BET généraliste en développement urbain durable;✓ 3 références pour la compétence BET économie circulaire et réemploi ;✓ 3 références pour la compétence écologue.
5	Une note présentant le groupement, la répartition des compétences au sein du groupement au regard des enjeux du marché et mettant en évidence la capacité du mandataire à piloter une équipe pluridisciplinaire. Il est attendu une note d'environ 2 pages A4. Lorsque le candidat compte faire appel à des sous-traitants, ceux-ci sont mentionnés dans la note.

Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. n'est à remettre dans votre dossier de candidature.

¹ Une même référence peut être utilisée pour justifier plusieurs compétences et répondre aux critères d'analyse des candidatures.

Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans pourront être pris en compte. Si le candidat ne peut présenter les références demandées, il apportera la preuve de sa compétence par tout autre moyen approprié et équivalent (production de CV, diplômes, attestations de maîtres d'ouvrages, qualifications OPQIBI, OPQTECC, ou autres qualifications équivalentes).

PARTIE 3 : COMMENT VA ETRE EXAMINEE VOTRE CANDIDATURE ?



Dans un premier temps, Euroméditerranée procédera à la vérification de la complétude de votre dossier de candidature.

Les candidats qui ne satisfont pas aux conditions de participations fixées par l'acheteur sont éliminées. Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur candidature.

Dans un second temps, les candidatures jugées recevables seront analysées et notées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 : Pertinence de la note de présentation du groupement au regard des enjeux du marché 25 %

Critère 2 : Qualité des références du/des BET généraliste sur des missions d'AMO-DD :

- pour accompagner les phases opérationnelles des projets urbains, notamment sur les espaces publics,
 - sur des orientations stratégiques auprès d'aménageurs et des SPASER
 - sur des projets innovants
- 35 %

Critère 3 : Qualité des références du/des BET Economie circulaire et réemploi :

- Accompagnement de stratégies achats
 - Accompagnement opérationnel au réemploi et à l'économie circulaire, notamment sur les aménagements d'espaces publics
- 20 %

Critère 4 : Qualité des références de l'écologue :

- Mise en place de guide d'aménagement d'espaces publics
 - Accompagnement opérationnel sur des aménagements paysagers, de préférence en milieu méditerranéen
- 20 %

Le nombre de candidats admis à remettre une offre est limité à trois, sous réserve du nombre suffisant de candidatures recevables.

Méthode de notation des candidatures

Les sous-critères ci-dessus seront notés suivant l'échelle de notation suivante :

- Note 1 insatisfaisant
- Note 2 moyen
- Note 3 assez-bien
- Note 4 satisfaisant
- Note 5 très satisfaisant

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages indiqués plus haut.

NCAND (note candidature globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des critères.

Les trois candidats ayant la note globale NCAND la plus élevée seront admis à remettre une offre.

PARTIE 4 : COMMENT PARTICIPER ?

4.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

4.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

N°	Document
1	Le Règlement de Consultation (RC)
2	Le Canevas Candidature (en lieu et place des DC1 et DC2 ou DUME)
3	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
4	La pièce financière comprenant : - la Décomposition du prix global et forfaitaire - le Bordereau des Prix Plafonds (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
5	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes

 Ces pièces sont jointes au dossier de consultation afin que les candidats puissent pleinement prendre connaissance des prestations attendues au titre du marché. Elles pourront évoluer à la marge durant la phase de candidature. Le DCE final sera transmis aux candidats retenus.

4.3 POSER DES QUESTIONS

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le 12 septembre 2025 au plus tard.
Euroméditerranée vous répondra le 19 septembre 2025 au plus tard.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 19 septembre 2025 au plus tard.

4.4 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.



Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

Au stade de l'exécution du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

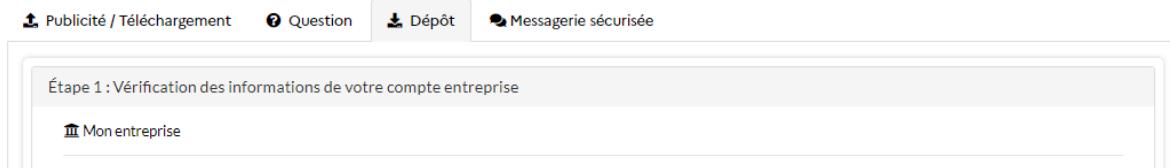
Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre) :

- Un engagement écrit du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

4.5 DEPOSER VOTRE PLI

Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



Attention : pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

EPAEM
Direction de la commande publique et de la stratégie achats
Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque
CS 70 443
13235 Marseille cedex 02

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

PARTIE 5 : COMMENT SE DEROULE LA PROCEDURE DE PASSATION ?

5.1 ADMISSION DES CANDIDATURES ET PIECES A REMETTRE PAR LES CANDIDATS ADMIS A LA PHASE OFFRE

Les quatre candidats, arrivés en tête du classement de la phase candidatures, devront remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP ;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (<https://www.e-attestations.com>).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

L'acheteur informe ensuite les candidats non retenus avant de transmettre l'invitation à concourir.

5.2 PHASE OFFRE

Une lettre de consultation sera adressée au candidat admis, accompagnée du dossier de consultation phase « offre ».

Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Pertinence des orientations proposées sur le contenu des documents cadres	25 %
Sous-critère 2 – Pertinence de la méthodologie d'exécution pour les différents types de mission	25 %
Sous-critère 3 – Qualité de la composition et de l'organisation des moyens humains	10 %

5.3 ATTRIBUTION

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

5.4 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE

L'acte d'engagement sera rédigé et signé lors de l'attribution du marché. Il est précisé que, compte tenu du montant maximum de l'accord-cadre, la signature de cet acte par la Directrice Générale devra être précédée d'une délibération du conseil d'administration de l'EPAEM, l'autorisant à conclure ce contrat.

5.5 MISE AU POINT

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

PARTIE 6 : LES PROCEDURES DE RECOURS

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille** :

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille
Renseignements :
Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.